



IMPORTANT : Prélèvement des frais de demi-pension

publié le 16/04/2020

Information :

Dans le contexte actuel nous avons demandé à Mme l'Agent Comptable que les prélèvements des **frais de demi-pension soient suspendus pour le mois de mai**.

Ils reprendront au mois de juin et juillet, si nécessaire.

Les familles qui auront des "trop versés" à la fin de l'année scolaire, seront remboursées.

Si vous rencontrez des difficultés financières passagères n'hésitez à nous contacter par mail : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
ou via l'ENT.

La Gestionnaire
Mme LOISEAU



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.